

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 8

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **vingt-deux décembre**, à **dix-huit heures zéro minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2022

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : SIMON Robert donne pouvoir à GINIES Alain, MAQUER Françoise donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : ELECTION EXECUTIF

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7, L 2122-7-1 ;

VU la délibération n°2 du 26 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal du 26 mai 2020 relatif à l'élection des adjoints au Maire,

VU les arrêtés municipaux n° 2020/16, 2020/33, 2020/34 et 2020/35 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux Adjoints,

VU le courrier du Préfet de l'Isère en date du 13 décembre 2022 informant la commune de la démission de Mme Edith GACHET de sa fonction de 3^{ème} adjointe au maire de la commune, étant entendu qu'elle conserve son mandat de conseillère municipale ;

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Isère par courrier reçu le 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ;

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pouvoir le poste vacant de 3^{ème} Adjoint,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

- **PROCEDE** à la désignation du 3^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :
- Sont candidats : VOLPE Marc
 - Nombre de votants : 11 (dont 3 pouvoirs)
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
 - Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
 - Nombre de suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 6
 - Ont obtenu : VOLPE Marc = 9 voix
- **Monsieur Marc VOLPE** est désigné en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

